

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
19 MAI 2022

DATE d’AFFICHAGE  
31 MAI 2022

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 38  
Présents : 23  
Votants : 33

L’an deux mille vingt-deux,  
le 24 mai à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Le Guerno en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mmes Laurence BAUDAIS, - Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Isabelle DESMOTS, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Mme Nicole KORN, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST.

Etaient Absents Excusés : MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Mme Muriel CLERY, - M. Michel CRIAUD, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Guillaume FREDET, - Alain HALIMI, - Mmes Valérie LAFAURIE-LE DIVELLE, - Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Noël PAUL, - Bertrand ROBERDEL, - Eric ROZE, - Mmes Régine ROSSET, - Isabelle SIRLIN.

**M. Patrick BEILLON donne pouvoir à Mme Anne-Cécile BLANCHARD**  
**Mme Muriel CLERY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE**  
**M. Michel CRIAUD donne pouvoir à M. Bruno HUBERT**  
**Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à Mme Jocelyne PHILIPPE**  
**M. Alain HALIMI donne pouvoir à Mme Odile PROVOST**  
**Mme Geneviève LE GOUALLEC donne pouvoir à M. Samuel FERET**  
**M. Noël PAUL donne pouvoir à Mme Nicole KORN**  
**M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE**  
**M. Eric ROZE donne pouvoir à M. Patrick BUESSLER-MUELA**  
**Mme Isabelle SIRLIN donne pouvoir à M. Patrick GERAUD**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Denis HILLAIREAU a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°79-2022 - MOBILITE - MISE A DISPOSITION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE) EN  
LOCATION LONGUE DUREE – MODIFICATION DES CRITERES DE LOCATION**

M. Samuel FERET, Vice-président en charge de la transition écologique, rappelle que, par délibération n°55-2021 du 18 mai 2021 modifiée par délibération n° 117-2021 du 7 décembre 2021, le Conseil Communautaire a approuvé les critères d’éligibilité et les conditions pour la mise en place d’un service de location longue durée de Vélos à Assistance Electrique (VAE).

Après plusieurs mois de mise en service, la majorité des usagers souhaitent poursuivre leur période de location malgré un renouvellement déjà effectué. Ainsi, pour répondre à cette nouvelle demande tout en permettant une rotation du service disponible à la population, il est proposé de faire évoluer la durée de location.

La commission transition écologique, réunie le 6 avril 2022, propose de fixer la durée maximale de location d’un VAE pour un usager d’un an, avec possibilité de renouveler autant de fois que possible au cours de l’année de location. Les autres modalités prévues ne sont pas modifiées.

Envoyé en préfecture le 01/06/2022

Reçu en préfecture le 01/06/2022

Affiché le

ID : 056-200027027-20220524-DELIB79\_2022-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PORTE** la période maximale de location d'un vélo à assistance électrique à un an selon les conditions précitées,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 01/06/2022

Le Président,

